

## Décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement (29 juin 2004)

**Légende:** Décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 29 juin 2004 désignant la personnalité qu'il envisage de nommer président de la Commission.

**Source:** Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 07.07.2004, n° L 236. [s.l.]. ISSN 0378-7060. "Décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 29 juin 2004 désignant la personnalité qu'il envisage de nommer président de la Commission (2004/536/CE)", p. 15.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/decision\\_du\\_conseil\\_reuni\\_au\\_niveau\\_des\\_chefs\\_d\\_etat\\_o\\_u\\_de\\_gouvernement\\_29\\_juin\\_2004-fr-794e949b-afff-4581-9446-f982b876bbbf.html](http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_reuni_au_niveau_des_chefs_d_etat_o_u_de_gouvernement_29_juin_2004-fr-794e949b-afff-4581-9446-f982b876bbbf.html)

**Date de dernière mise à jour:** 03/11/2015



## Décision du Conseil réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du 29 juin 2004 désignant la personnalité qu'il envisage de nommer président de la Commission (2004/536/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement,  
vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 214, paragraphe 2, premier alinéa,

DÉCIDE:

### **Article premier**

M. José Manuel DURÃO BARROSO est désigné comme la personnalité que le Conseil envisage de nommer président de la Commission pour la période allant du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2009 .

### **Article 2**

La présente décision est transmise au Parlement européen.

### **Article 3**

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 29 juin 2004.

*Le président*  
B. Ahern